



Direction départementale de la Cohésion Sociale du Var

Mission ICE Jeunesse



Valeurs de la République
et **Laïcité**

DEFINITION

La laïcité permet à chacun de choisir librement sa religion.

Cela veut dire que tous les citoyens ont le droit de pratiquer et d'exprimer leurs croyances par le discours ou au travers de leur tenue vestimentaire.

C'est aussi la possibilité pour les citoyens de ne pas avoir de religion.

La limite est de ne pas imposer
ce que l'on pense aux autres

IDEES RECUES SUR LA LAÏCITE

« La laïcité est une valeur »

Non, c'est davantage un principe qui fonde les relations entre le politique et le religieux.

→ Dispositif juridico - politique instaurant une séparation entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique

La loi de 1905 considérée comme le socle de la laïcité proclame la liberté de conscience et l'égalité de toutes les croyances, ce qui rend possible le vivre ensemble.

« La laïcité fait de la religion une affaire privée »

Non, aucun texte juridique n'affirme cela.

Au contraire la loi 1905 garantit la liberté de conscience qui inclut la liberté de manifester sa religion en public.

La religion n'est plus une affaire publique dans la mesure où elle n'est plus organisée par l'État. Mais cela ne renvoie pas pour autant la religion dans la sphère privée

C'est un argument souvent utilisé pour en appeler à une interdiction de porter des signes religieux au travail et dans l'espace public (Laïcisme).

« La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public »

On considère souvent à tort que la laïcité combat les religions, qu'elle interdit d'exprimer sa religion en public.

Non, au contraire, ce n'est pas un principe d'interdiction mais bien un principe d'égalité et de respect

La convention européenne des droits de l'homme, ratifiée par la France en 1974, proclame « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites »

« Etre laïque, c'est être athée »

Non, l'adjectif laïque désigne uniquement ce qui se réfère à la laïcité, doctrine de séparation des institutions religieuses et politiques.

- Distinction à faire entre les termes laïc et laïque
 - « Est laïc, ce qui n'est pas religieux. »
- Dans le christianisme, un laïc est un chrétien non membre du clergé
 - Le laïque respecte le principe de laïcité, donc la loi.

Il est tout à fait possible d'être croyant
et partisan de la laïcité

« La laïcité garantie l'égalité des sexes »

Non, il existe actuellement un amalgame entre laïcité, égalité des sexes et mixité

→ L'école laïque a pratiqué la séparation des sexes jusqu'à la fin des années soixante.

→ La république laïque n'a accordé le droit de vote aux femmes qu'en 1944.

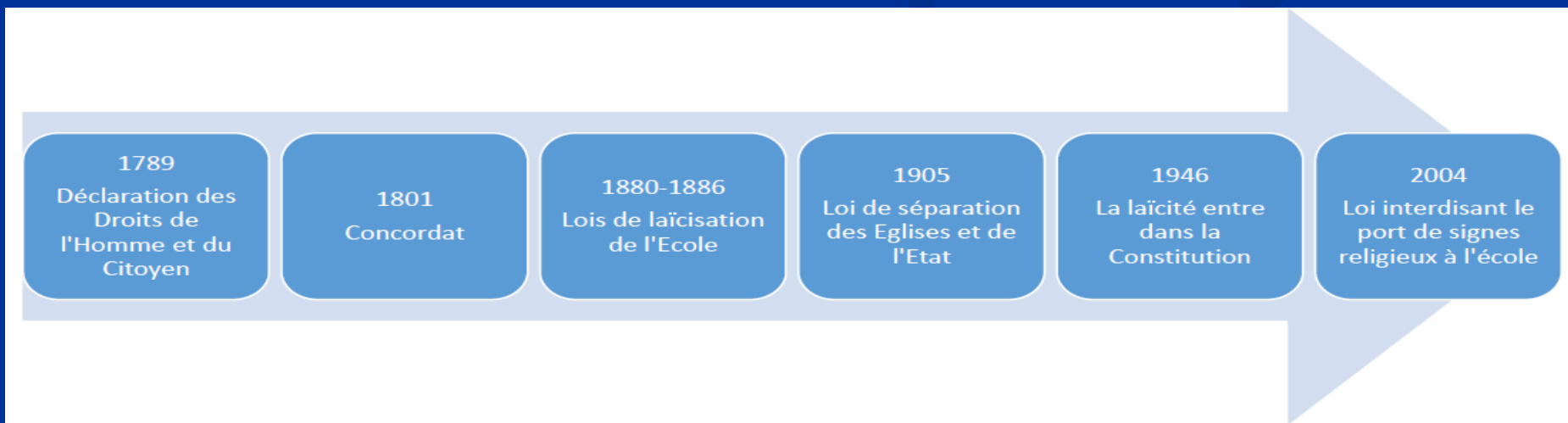
La laïcité ne suffit donc pas, en soi, pour garantir l'égalité femmes – hommes.

FRISE CHRONOLOGIQUE

La France n'a pas toujours été un pays laïque

Avant la révolution on pensait que les rois tiraient leur pouvoir de Dieu. Juifs et protestants étaient persécutés.

L'idée de laïcité est apparue en 1789. Plus tard la loi de 1905 affirme qu'aucune religion ne doit être privilégiée et qu'on ne peut exclure quelqu'un à cause de ses croyances.



CADRAGE REGLEMENTAIRE

La laïcité est définie par un ensemble de textes de loi :

- *Article de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (1789)*
- *Article 1^{er} de la Constitution (1958)*
- *Loi de séparation des églises et de l'Etat (1905)*
- *Projet de loi sur la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (2015)*
- *Charte de la laïcité dans les services publics (circulaire de 2007)*

**Elle repose sur deux piliers : la liberté de religion
et la neutralité de l'État :**

La laïcité, comme garantie de la liberté religieuse

- La liberté de manifester
- La libre disposition de lieux de culte
- La liberté d'association
- Le respect des pratiques rituelles

La laïcité, comme neutralité de l'Etat

- La séparation des églises et de l'Etat
 - La République ne reconnaît aucun culte*
 - La République ne salarie aucun culte*
 - La République ne subventionne aucun culte*
- La neutralité des services publics

Détermination des droits en fonction des Espaces

Service
public

Usagers du
Service
public

Espace privé

LA LAÏCITE DANS LES SERVICES PUBLICS

**Charte de la laïcité dans les services publics,
du 13 avril 2007**

Tout agent a un devoir de stricte neutralité. Ce devoir s'applique aux agents des 3 fonctions publiques, quel que soit leur statut (titulaire ou non, vacataire, stagiaire), ainsi qu'aux salariés d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

→ La neutralité impose à l'agent de ne pas manifester ses convictions religieuses ou philosophiques par sa tenue ou son comportement dans l'exercice de ses fonctions.

IMPACT POUR LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

Le principe de la liberté d'expression

- Les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses (liberté d'expression).
 - Ils peuvent porter des signes religieux, à condition de laisser leur visage apparent (loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage).
- Les seuls usagers soumis à l'interdiction de porter des signes religieux ostensibles, sont les élèves des écoles, collèges, lycées (code de l'éducation L.141-15-1).

Les limites à l'exercice de la liberté de religion pour les usagers du service public :

- Les usagers ne peuvent pas se livrer à du prosélytisme religieux ou politique dans un bâtiment public ou une activité organisée dans le cadre d'un service public.
- Les usagers ne peuvent exiger d'être reçu ou pris en charge par un agent masculin ou féminin.

Les limites à l'exercice de la liberté de religion

Des motifs de santé, d'hygiène et de bon fonctionnement du service

- La restauration collective
- L'accès aux piscines

Des motifs d'ordre public

- La dissimulation du visage dans l'espace public
- Le document d'identité
- Les prières de rue

Les particularités du service public de l'éducation

Les seuls usagers soumis à l'interdiction de porter des signes religieux ostensibles, sont les élèves des écoles, collèges, lycées (code de l'éducation L.141-15-1).

Les accompagnateurs de sorties scolaires

Le tribunal administratif de Nice a précisé qu'en dehors de tout prosélytisme, les accompagnateurs sont considérés comme des utilisateurs.

→ Les signes religieux sont donc autorisés.

Décision définitive du conseil d'état en attente

Le secteur privé

L'entreprise privée (toute structure de droit privée)

- Le principe de laïcité ne s'applique qu'aux institutions publiques. La question de la liberté de religion en entreprise, relève donc du droit du travail
- La liberté de conscience inclut la liberté de manifester sa religion.

Les limites à l'exercice de la liberté de religion dans le secteur privé :

Les restrictions imposées par un employeur doivent être rigoureusement justifiées et proportionnées :

- Incompatibilité avec des normes d'hygiène et de sécurité
- Entrave la réalisation de la mission
- Porte atteintes à la liberté de ses collègues ou des usagers

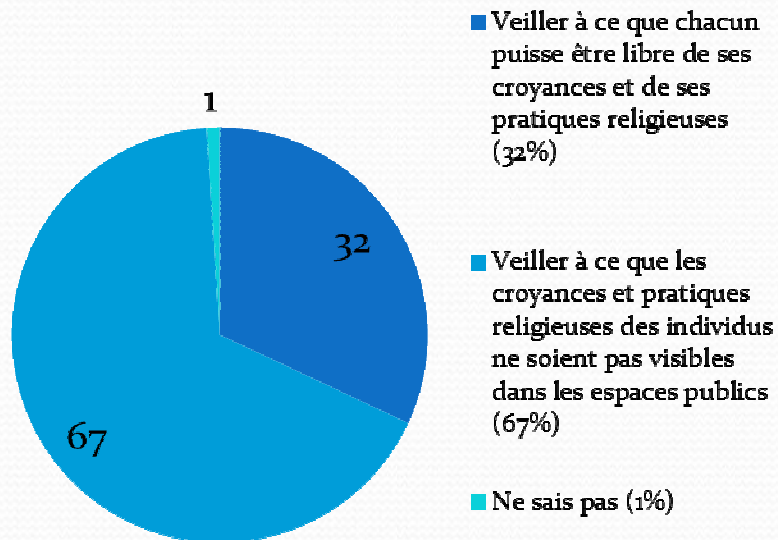
Les restrictions doivent aussi être précises et limitées :

- Il ne peut y avoir d'interdiction générale et absolue de manifester sa religion.

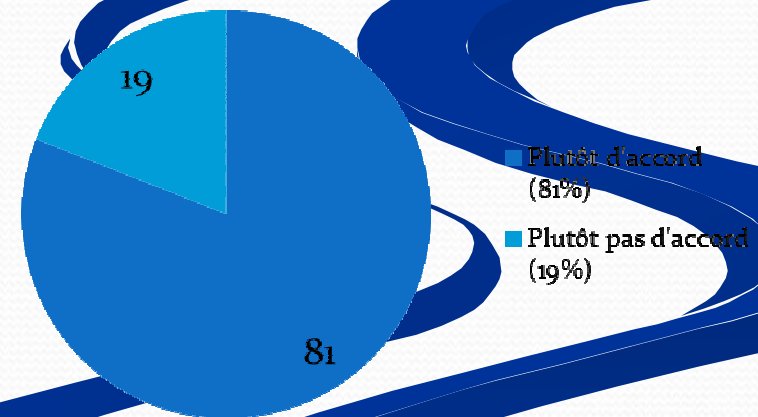
Toute limitation en dehors de ce cadre, peut - être assimilée à une discrimination en raison des convictions religieuses.

Une vision extensive de la laïcité (enquête octobre 2014 du Credoc)

Pour vous les pouvoirs publics
doivent en priorité?



Dans les entreprises, il faut
interdire le port visible de
tout signe d'appartenance
religieuse, comme le voile, la
kippa ou la croix?



	VRAI	FAUX
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public

Être laïque, c'est être athée

La laïcité est un concept récent apparu il y a une dizaine d'années

Il est possible de demander à une personne de retirer un signe religieux qu'elle porte dans le cadre professionnel

La laïcité est un principe garantissant la liberté individuelle

La puissance publique peut engager un financement/subventionnement d'établissement ou d'édifice à vocation culturelle

L'État français se caractérise par le principe de neutralité

De par leur statut, les fonctionnaires sont soumis, en matière de neutralité religieuse, à des règles et des devoirs qui leur sont spécifiques par rapport aux autres citoyens

La laïcité interdit toute action de prosélytisme

Le principe de laïcité interdit aux personnels et aux élèves tout port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse au sein des écoles, collèges et lycées publics

